



RAPPORT

sur la situation en matière de
DÉVELOPPEMENT DURABLE

2016



**12 communes s'engagent
pour un territoire durable**



Nouvelle ligne d'affinage de l'Écopôle (La Mole)
> pour la valorisation énergétique

SOMMAIRE



1 POURQUOI CE RAPPORT ?

- Les finalités du développement durable
- Des compétences intercommunales en pleine mutation
- Les chiffres clé de la collectivité

p.5

p.5

p.6

p.8

2 VERS UN TERRITOIRE DURABLE ET SOLIDAIRE

- Énergie et Climat, un engagement au quotidien
- Une biodiversité, des milieux et des ressources préservés
- Une stratégie innovante et solidaire au service de l'attractivité
- La promotion du vivre ensemble
- Un développement de territoire réfléchi et concerté

p.11

p.11

p.15

p.18

p.22

p.24

3 UNE ACTIVITÉ INTERNE AU DIAPASON

- Une « éco » administration en ordre de marche
- Une gestion qui se veut exemplaire
- Des services tous concernés

p.29

p.29

p.31

p.31

4 GOUVERNANCE ET DIALOGUE RENFORCÉ

- Une démarche transversale et participative
- Des échanges facilités
- Une réflexion continue sur les besoins en nouveaux outils
- Une évaluation de l'amélioration soignée

p.35

p.35

p.36

p.38

p.39



**12 communes s'engagent
pour un territoire durable**



Travaux d'aménagement des cours d'eau
> pour la prévention des inondations

POURQUOI CE RAPPORT ?

Les finalités du développement durable

En application du code général des collectivités territoriales, ce rapport de développement durable présente une analyse des actions, programmes et politiques de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez au regard des 5 finalités du Développement Durable.

Il permet également d'éclairer le débat d'orientation budgétaire, présenté de manière concomitante.

La disposition législative a été complétée par le décret du 17 juin 2011 venu préciser le contenu du rapport. Les finalités de ce dernier sont donc les suivantes :

- > **ATMOSPHERE ET CLIMAT** : l'action a un impact en matière de consommation énergétique ou permet de promouvoir les énergies renouvelables
- > **RESSOURCES ET BIODIVERSITÉ** : l'action contribue à la qualité paysagère, a un impact sur les ressources naturelles et favorise la biodiversité
- > **ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS** : l'action favorise l'accès aux services publics. Elle peut aussi permettre de promouvoir l'accès à l'emploi, aux logements, à la santé ou encore à la culture et aux loisirs
- > **COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES** : le lien social et intergénérationnel est renforcé grâce à cette action qui contribue à diminuer les inégalités
- > **DÉVELOPPEMENT, PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES** : la mise en œuvre de projets exemplaires est favorisée ici, et les pratiques de consommation et d'achat responsables sont encouragées

Pour faciliter la compréhension, des encadrés « **ET APRÈS ?** » permettent pour chaque action sélectionnée de rendre compte de l'avancée de la Communauté de communes sur le terrain. Ce rapport permet ainsi de positionner le développement durable de la collectivité comme perspective et fil conducteur de l'ensemble de son action.

Des compétences intercommunales en pleine mutation

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L5214-16 complété par l'article 71 de la loi du 27 Janvier 2014 (dernier alinéa), **la Communauté de communes exerce les compétences suivantes :**

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

> Aménagement de l'espace communautaire

Suivi et révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Élaboration du volet maritime du SCOT

Constitution d'un observatoire communautaire

Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique communautaire

> Développement économique

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la collectivité

Actions touristiques communautaires

Actions de soutien à l'agriculture et à la pêche

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

> Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés

Protection et entretien de la forêt contre les incendies

Aménagement et entretien des cours d'eau

Actions en faveur de la protection des espaces maritimes

> Politique du logement et du cadre de vie

Réalisation d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Accueil des gens du voyage

> Assainissement Non Collectif (ANC)

COMPÉTENCES FACULTATIVES

> Formation et emploi

> Transport et déplacement

Pour rappel, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a été **créée le 1^{er} janvier 2013**. Elle est issue de la fusion de plusieurs syndicats dont les actions majeures étaient liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement : la forêt, les cours d'eau, le littoral, le traitement des déchets, le tourisme, le patrimoine. Elle a maintenu les orientations et a conforté les actions en faveur de la protection de l'environnement, en fonction de ses compétences et du contexte réglementaire.

L'année 2013 a été une année de mise en place administrative de la structure. L'année **2014**, deuxième année de fonctionnement, a été une année transitoire du fait du renouvellement des conseils municipaux et de l'installation d'une nouvelle assemblée au mois d'avril. Une nouvelle gouvernance est en place et réfléchit aux axes stratégiques d'un futur projet de territoire dans le cadre de la révision du SCOT engagée en 2015.

Les statuts ont été modifiés en décembre 2014, l'intérêt communautaire défini en 2014 a été complété en **2015**. L'évolution de la réglementation renforce les compétences des EPCI : loi MAPTam (27/01/2014), loi NOTRe (7/08/2015), loi relative à la Transition Energétique (17/08/2015). La communauté de communes intègre progressivement les nouvelles compétences obligatoires et met en place une nouvelle organisation interne (schéma de mutualisation).

C'est dans ce cadre, synthétisant les domaines d'intervention confiés à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, qu'il convient de situer les actions présentées dans ce document, selon le procédé proposé par le Ministère de l'écologie et du Développement Durable (MEDD) et la Région Provence-Alpes Côte d'Azur qui s'en est fait le relais auprès des collectivités territoriales concernées.

L'année 2016 se situe dans la continuité des actions engagées les années précédentes, confortées par quelques actions nouvelles.

ET APRÈS ?

À compter de 2017, le panel des compétences de la Communauté de communes va être élargi avec la gestion des Zones d'Activité Économique (ZAE), la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), l'Eau ou encore l'Assainissement.



Gestion Parc d'activités Saint-Maur à Cogolin, transféré au 1^{er} janvier 2017

Les chiffres clé de la collectivité

■ La collectivité :

3 ans : âge de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2016

12 communes membres : Cavalaire-sur-mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan-De-La-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-Sur-Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime

19 sites de travail communautaires

80 km de cours d'eau gérés

1740 ha d'espaces forestiers entretenus (300 km de pistes DFCI)

80 000 tonnes de déchets pris en charge par la CCGST (dont 10 000 tonnes de tri et 37 000 tonnes de déchets ménagers)

■ Le territoire :

55 600 habitants permanents au 1^{er} janvier 2015

43 370 hectares (dont 28 805 ha de zone naturelle pour 430 km² de bassin de vie)

103 km de littoral

40 plages

6654 ha de zone agricole dont + de 80% en vignes (15,4 % du territoire 2015)

7829 ha de zone urbaine ou à urbaniser (18,1 % du territoire)

■ L'économie :

9 parcs et zones d'activités sur lesquels sont implantées 663 entreprises

8500 entreprises (10,5 % du Var : source CCI)

+ de 2000 agents oeuvrant pour les services publics sur l'ensemble des 12 communes

2 millions de touristes par an (jusqu'à 200 000 visiteurs par jour en période de pointe)

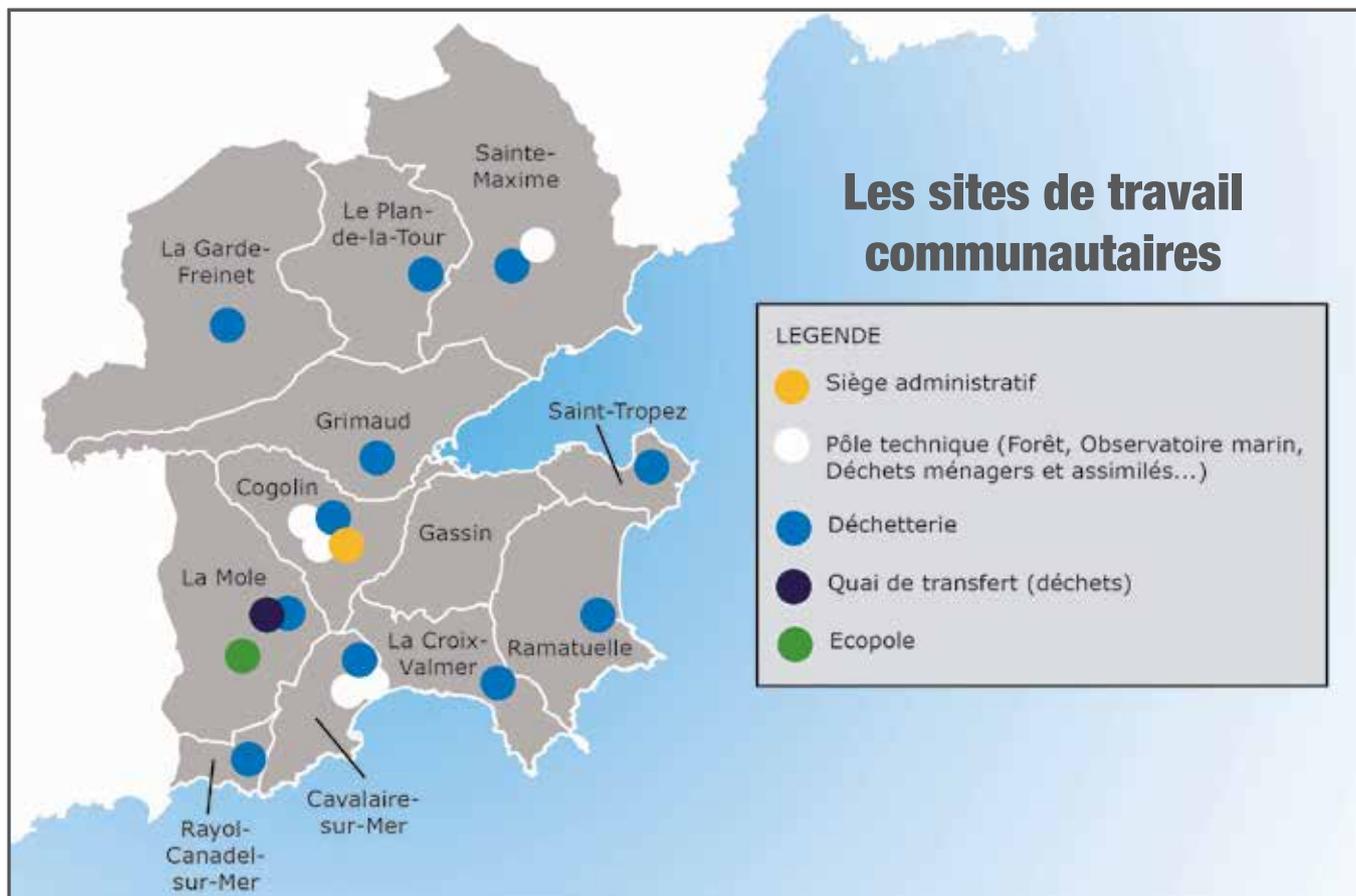
80 % de l'activité économique liée au tourisme

560 restaurants

10 ports (7000 anneaux)

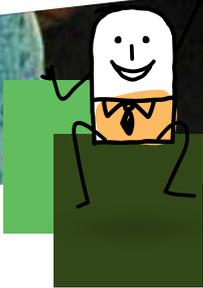
300 000 lits touristiques

70 000 logements





**12 communes s'engagent
pour un territoire durable**



Traitement des ordures ménagères par le SITMAT (Toulon)
> pour la valorisation énergétique

VERS UN TERRITOIRE DURABLE ET SOLIDAIRE

Énergie et Climat, un engagement au quotidien

Durant l'année 2016, les actions entreprises par la collectivité ont toutes œuvré dans le sens de la **loi de transition énergétique pour la croissance verte**, promulguée le 17 août 2015. À savoir :

- > réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020,
- > atteindre 65% de déchets recyclés en 2025,
- > diviser par deux en 2025 (et par rapport à 2010) l'apport de déchets en décharge,
- > développer les énergies renouvelables et les réseaux de chaleur,
- > limiter le recours aux énergies fossiles...

Suite à son adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT), plus de 20 000 tonnes ont été traitées à l'Unité de Valorisation Énergétique.

La production d'électricité réalisée à partir des ordures ménagères et résiduelles (OMR) intercommunales est de 10 580 000 KWH, soit plus de 10 000 Méga Watts.

ET APRÈS ?

Pour 2017, la prévision minimale est de 23 500 tonnes traitées. À partir de 2019, l'intégralité des OMR sera valorisée énergétiquement. La Communauté de communes passera ainsi du 100% enfouissement au 100% valorisation en continuant de participer, chaque année, à la production d'énergie et d'électricité.

Tous services confondus, l'Intercommunalité s'efforce d'organiser l'ensemble de ses déplacements motorisés en limitant ses déplacements. C'est pour garder cette ligne de conduite qu'en 2016, d'importants travaux de réhabilitation ont été entrepris sur le quai de transit de la Mole. Deux trémies ⁽¹⁾ pour semi-remorques ont été mises en place afin de pallier aux pannes du système de compaction des déchets installé sur le site et ainsi d'éviter la mise en circulation de 400 poids-lourds sur les routes chaque année.

Le transport des déchets, et en particulier les véhicules utilisés pour ce faire, est générateur d'émissions de GES. En 2015, pour 1 500 000 km parcourus, les véhicules des prestataires de la Communauté de communes ont consommé 785 000 litres de gasoil (bilan carbone 2 088 équivalent CO2).

ET APRÈS ?

Grâce aux deux trémies, désormais, le transport va diminuer d'1/3 par rapport aux années précédentes.



Trémie pour semi-remorques

Une étude d'optimisation des collectes est également en cours depuis le mois de novembre 2016.

En vue de la fin des contrats de collecte le 31 décembre 2018, un bureau d'études a été recruté afin de trouver les pistes pour l'amélioration des performances de tri, de rationaliser le fonctionnement du service, de réaliser des économies tout en maintenant un service de qualité et de mieux répondre aux spécificités du territoire. Cette étude complexe est prévue sur deux ans.

ET APRÈS ?

Le Cabinet d'Études qui accompagnera le Pôle Déchets grâce à son expertise jusqu'au démarrage du nouveau marché – le 1^{er} janvier 2019 – présentera régulièrement les avancements des actions engagées. Et soumettra des scénarii d'optimisation en vue de l'écriture du prochain marché de collecte.

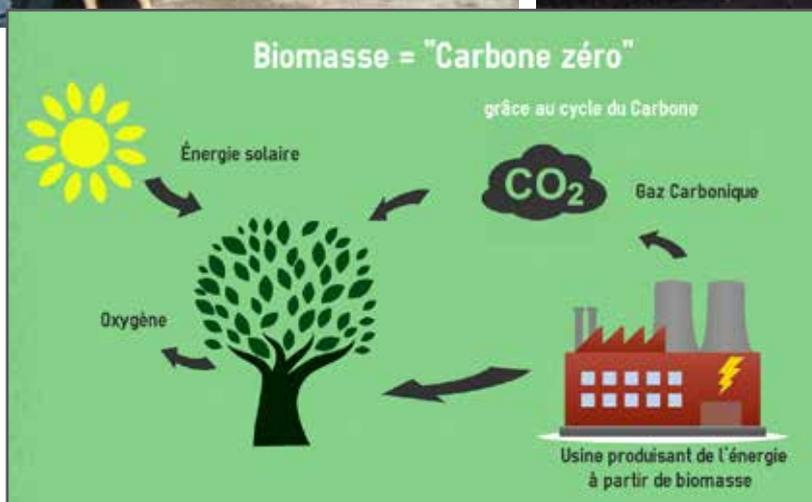
Ces derniers mois, la collecte sélective a permis de trier plus de 10 000 tonnes d’emballages, de papiers et de verre. Ce type de collecte contribue à réduire les émissions de GES, d’économiser de la ressource, d’alimenter une économie circulaire en recyclant les matières et de diminuer notre impact environnemental. C’est ainsi près de 4 813 tonnes d’émission équivalent CO2 qui ont pu être évitées sur le territoire de la Communauté de communes durant l’année écoulée.

Depuis l’été 2016, via l’Écopôle de la Mole, la collectivité peut se prévaloir de contribuer à la production d’énergie renouvelable dans le département du Var. En rendant opérationnelle sa nouvelle ligne d’affinage dès le mois de juin dernier, la plateforme – qui effectue les opérations de compostage en régie et vend les produits qui en sont issus – a permis l’évacuation de 600 tonnes de produits ligneux destinés à être valorisés.

Cette énergie renouvelable issue des végétaux est appelée biomasse. Ces derniers piègent le CO2 atmosphérique pendant leur croissance pour le libérer lors de leur combustion. On considère donc que le cycle du carbone est fermé : la quantité de CO2 consommée est identique à celle produite par combustion, l’émission de GES est donc nulle.

ET APRÈS ?

Grâce au contrat signé en novembre 2016 avec la Centrale SYLVANIA INOVA Var Biomasse de Brignoles, à compter de 2017 ce sont 2 000 tonnes qui vont être traitées par an.



Nouvelle ligne d’affinage pour la valorisation des produits ligneux (à l’Ecopôle de la Mole)

Le volet Énergie du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), lui aussi, a permis en 2016 de lever le voile sur la première phase de constat produite, à savoir le diagnostic énergétique du territoire. Ce dernier aborde de manière générale l'air, l'énergie et le climat (AEC).

Sont détaillées les consommations d'énergie, les productions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air mais aussi la vulnérabilité au changement climatique ou encore le potentiel de production d'énergie renouvelable.

Cette démarche est portée par un « groupe d'élus référent Énergie ».

ET APRÈS ?

La Communauté de communes a également pris la décision d'engager la démarche PLAN Climat Air Énergie Territorial (PCAET) dès le début de l'année 2017. Ce Plan sera mené en parallèle avec la réflexion sur l'aménagement du territoire. Cette action combinée permettra de décliner des solutions applicables et d'envisager leur mise en œuvre.

Enfin, en tant que territoire particulièrement vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes que sont les inondations par débordements des cours d'eau, la Communauté de communes a mis l'accent sur 4 actions phares en 2016. Ces actions permettent de mieux comprendre la formation des crues et leur mécanisme mais aussi de connaître l'état des enjeux impactés afin d'offrir la possibilité aux élus des 12 communes de dimensionner correctement les travaux à vocation hydraulique à réaliser à moyen terme.

Un diagnostic complet des enjeux situés sur le bassin versant du fleuve Préconil en zone inondable a ainsi été réalisé (800 bâtiments et 2 000 personnes sont concernés, 500 entreprises dont 97% de très petites entreprises). En parallèle, un autre diagnostic relatif cette fois aux fleuves côtiers de la Giscle, du Bourrian et du Bélieu a été opéré, destiné à réduire les conséquences des inondations tout autant qu'à restaurer la qualité écologique des milieux aquatiques.

Le conventionnement entre Météo France et la Communauté de communes prévient désormais les phénomènes de crues : fin novembre 2016, la cellule d'expertise inondation a été mobilisée à deux reprises pour informer la population.

ET APRÈS ?

Le plan d'actions de chaque commune à mener en cas de crise a été actualisé. Un document à l'attention des administrés détaillant les risques auxquels ils sont soumis ou encore délivrant des conseils pour faire face à l'événement a été lancé. Ce dernier sera réédité dès 2017.

Une biodiversité, des milieux et des ressources préservées

■ Les milieux naturels remarquables

La seconde partie de la phase 1 du Contrat de Rivière est aujourd'hui en cours. Pour rappel, le Contrat de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers que porte notamment la Communauté de communes a été signé en octobre 2015.

Il permet de répondre aux enjeux que sont la lutte contre les inondations, l'amélioration de la qualité des eaux, la gestion et le partage de l'eau, la restauration et la préservation des milieux naturels, la gestion des eaux côtières et maritimes ainsi qu'une meilleure communication.

En 2016, la priorité est donnée à plusieurs actions. Parmi elles :

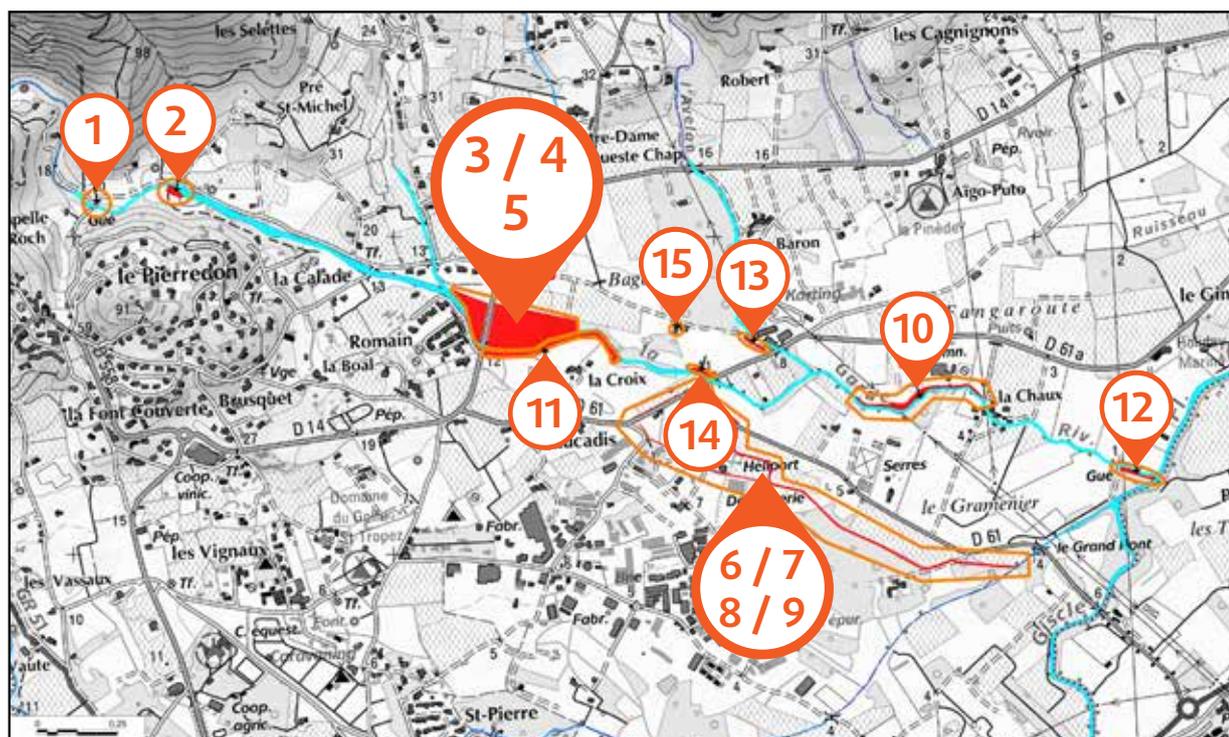
- la mise en œuvre de l'étude sur les rejets polluant les rivières du territoire ;
- la signature du partenariat entre la Communauté de communes et la Chambre d'Agriculture du Var pour accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques agricoles ;
- la mutualisation d'un système d'alerte commun pour 6 communes ou encore l'engagement d'un audit des digues du territoire.



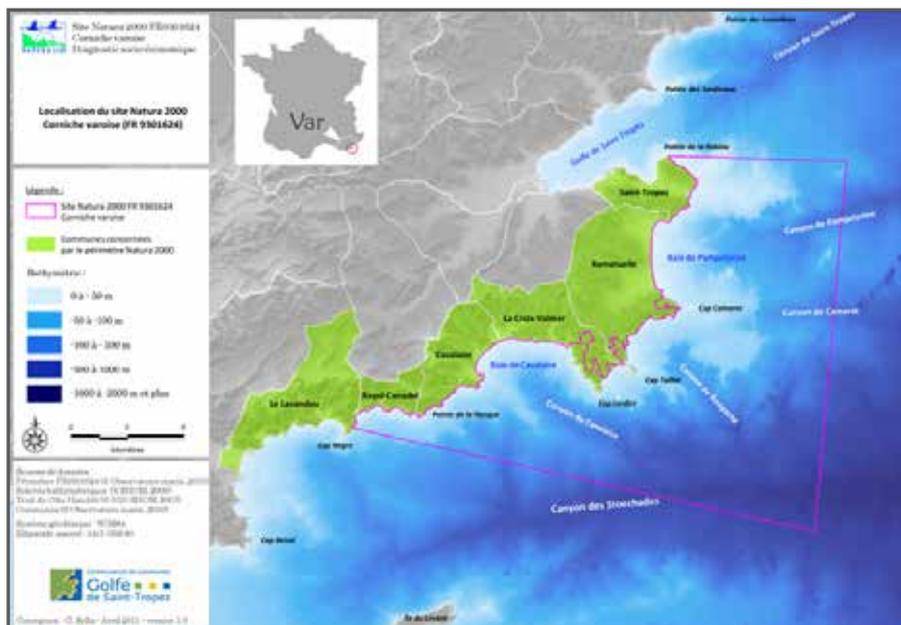
Système d'alerte mutualisé

ET APRÈS ?

La Communauté de communes poursuit, dans un premier temps, le relevé du réseau pluvial de la commune de Cogolin. Ce relevé permettra, jusqu'en 2017, la mise en place du schéma d'action du Contrat de Rivière. Dans le cadre de ce même Contrat, les scolaires du territoire vont également avoir un rôle à jouer dans la prévention et la protection de l'eau en tant que milieu naturel remarquable : un partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale va être signé le 30 janvier 2017.



Opération majeure du programme de restauration de La Garde (Grimaud) : Enlèvement des remblais et création d'un lit plus naturel afin de limiter les inondations et restituer à la rivière son cours initial (3 / 4 / 5 sur la carte)



En tant qu'animateur du site Natura 2000 ⁽²⁾ la Communauté de communes est chargée de la gestion de la Corniche varoise, qui s'étend sur 6 communes dont 5 sont comprises sur le territoire. Les caps Lardier, Taillat et Camarat sont également compris dans le périmètre. **L'Intercommunalité met ainsi en œuvre le plan d'actions visant à conserver les richesses biologiques – habitats et espèces – de cette aire marine protégée.**

⁽²⁾ Réseau écologique de sites représentatifs de la biodiversité européenne visant à favoriser le maintien de la biodiversité tout en intégrant les préoccupations économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable (pour plus d'information, natura2000.fr)

ET APRÈS ?

Forte du constat que le site Natura 2000 n'est pas suffisamment connu et reconnu sur le territoire, la Communauté de communes a décidé fin 2016 de faire connaître le site en tant qu'aire marine protégée, un titre plus accessible pour la population. L'objectif est également de faire adopter les bonnes pratiques et d'animer ce site.

Une stratégie de communication est proposée lors d'un comité de pilotage en février 2017.



L'aménagement des sites de plongée relève également des compétences communautaires.

À ce jour, 13 sites ont été aménagés.

Cette action globale permet un accès facilité aux plongeurs, une sécurité accrue tout autant qu'une préservation de l'intégrité des fonds marins jusqu'alors dégradés par les ancrages répétés des navires et conforte la position de la Communauté de communes en tant que destination de plongée majeure de la Méditerranée.

ET APRÈS ?

Deux nouveaux sites seront équipés en 2017, à savoir la calanque de la Cron à Cavalaire et la roche Fouras à Ramatuelle.

■ Les espaces agricoles et les paysages

Afin de préserver les paysages et tendre la main à l'agriculture coopérative⁽³⁾, la Communauté de communes assiste et soutient une opération inédite sur la commune de Ramatuelle.

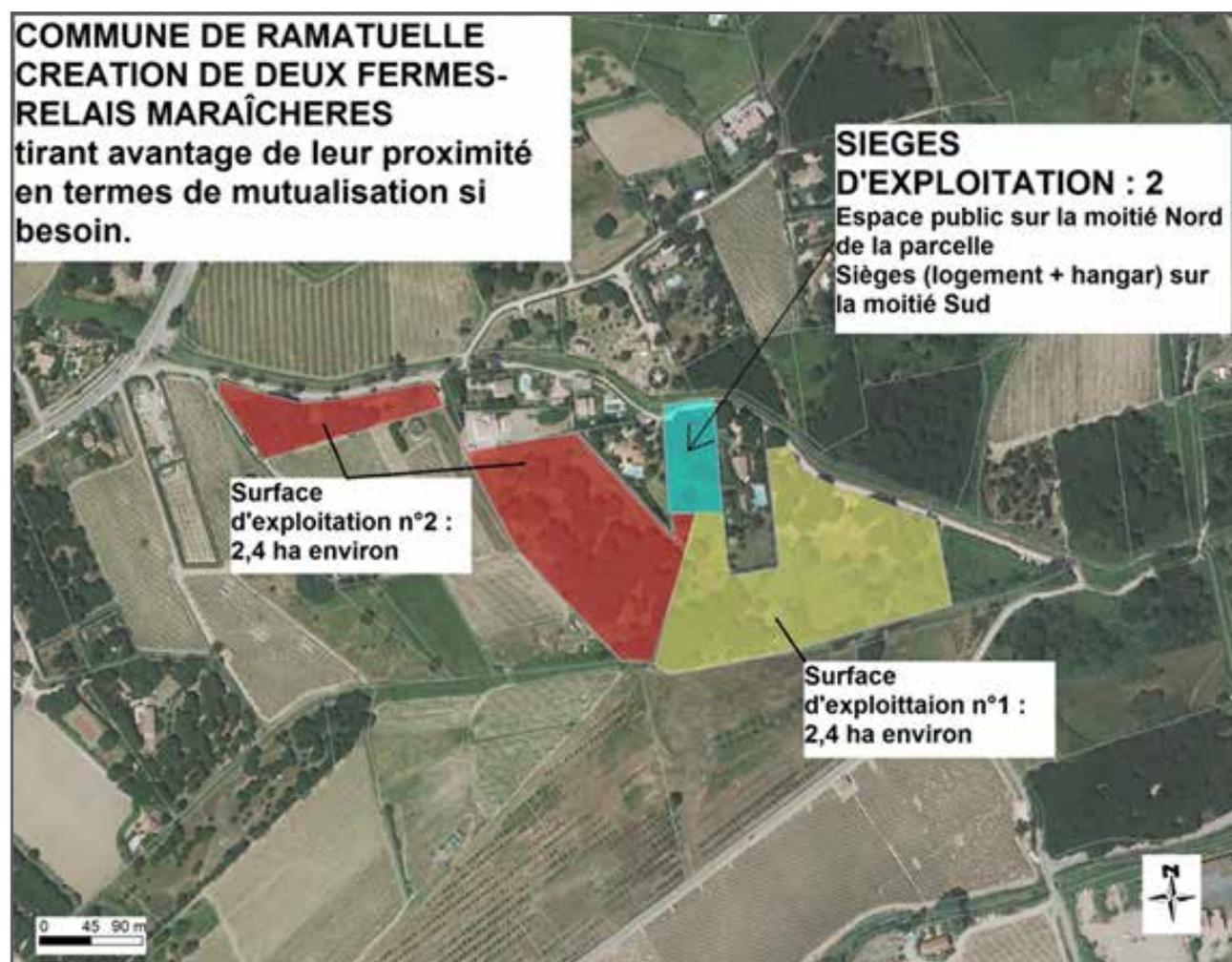
Après la création d'une ferme relais et l'accompagnement de la commune de Ramatuelle dans la reconquête des friches agricoles de la plaine de Pampelonne, deux nouvelles opérations ont été lancées en 2016 : la préparation de sol destiné à recevoir des vignes ainsi que celle de sol destiné à recevoir une activité de maraîchage.

⁽³⁾ Les sociétés coopératives agricoles ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité (Loi du 27 Juin 1972).

ET APRÈS ?

Les travaux de préparation de sol destiné à recevoir des vignes étant achevés, 3,8 hectares de ces dernières seront plantées d'ici 2019 (0,75 hectares de droits de plantation ont déjà été acquis pour 2017).

Concernant le maraîchage, la procédure d'attribution des deux lots proposés dans le cadre de la mise en concurrence lancée en 2016 étant elle aussi terminée, deux exploitations débuteront leur activité en 2017 sur Ramatuelle sitôt la validation de la commune officialisée. 5,5 hectares de terrain sont concernés.



■ Les ressources en eau

L'été 2016 a été une période riche en événements dans le domaine de la protection de l'eau. Affecté par un déficit de précipitations au cours de l'hiver 2015, la Communauté de communes a constaté des assèchements précoces sur les cours d'eau de la Môle et de la Giscle et ce jusqu'au mois de novembre 2016.

⁽⁴⁾ Rivières ou étangs qui se retrouvent sans eau

⁽⁵⁾ Étendue souterraine constituée des dépôts de sédiments abandonnés par un cours d'eau quand la pente ou le débit sont devenus insuffisants

Dans le contexte d'une mise en vigilance et d'une alerte sécheresse prononcée par la Préfecture, la Communauté de communes a procédé à un suivi des assecs⁽⁴⁾ sur les cours d'eau de la Môle et de la Giscle en liaison avec le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) qui réalise le suivi des niveaux de la nappe alluviale⁽⁵⁾.



Contrôle des installations d'assainissement non collectif

La Communauté de communes a en charge la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) des 12 communes du territoire (7 communes en régie directe, 5 en régie indirecte via une délégation de service public). L'agent du service procède, sur le territoire où le service n'est pas délégué, aux contrôles des installations d'assainissement autonomes selon le cadre réglementaire qui s'applique dans le domaine.

Les contrôles ont pour objectif de vérifier que les installations n'entraînent pas de nuisances pour l'homme et son environnement, en particulier en ce qui concerne la qualité des eaux.

Une stratégie innovante et solidaire au service de l'attractivité

En 2016, la Communauté de communes a réalisé différentes actions dont l'objectif est d'informer et sensibiliser les différents publics et usagers du territoire. Ces actions permettent, en filigrane, de valoriser les caractéristiques exceptionnelles de ce dernier.

■ Le littoral au cœur de toutes les attentions

Des cycles de conférence à destination du grand public ont été programmés en partenariat avec les médiathèques municipales de La Mole, Sainte-Maxime et Cavalaire. **Des sorties « découverte » ainsi que des diaporamas interactifs** ont été proposés aux petits et grands de façon ludique avec pour thématique les enjeux de l'environnement local et du développement durable.

Les scolaires de Cavalaire, La Croix Valmer, Ramatuelle, Rayol-Canadel et Saint-Tropez ont pu, encadrés notamment par l'Intercommunalité, partir à la découverte du littoral du Golfe de Saint-Tropez dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Quant aux classes de 6^e et 5^e du collège de Gassin, elles ont bénéficié d'un accompagnement de leur projet Environnement sur la réalisation d'articles et interviews autour de la découverte du milieu marin. Au programme : randonnée en bord de mer, randonnée subaquatique mais aussi nettoyage de zone naturelle, etc.

Les campagnes estivales sur les gestes éco-citoyens à destination des usagers de la mer, les stands Inf'Eau Mer pour les vacanciers sur les plages du territoire, les patrouilles nautiques avec enquête sur la pêche de loisirs ou encore les entretiens au mouillage avec les plaisanciers et la distribution de kits d'hygiène et d'entretien éco-certifiés ont eu lieu durant la haute-saison 2016.

Durant l'été 2016, des balades aquatiques ont été proposées par le secteur privé avec un accompagnement pédagogique de la Communauté de communes. **Grâce à la réalisation de 10 000 dépliantés résistants à l'humidité, les plongeurs du Golfe ont pu aller à la rencontre de la richesse de la faune et flore marines locales.**

■ Le tourisme hors-saison en lumière

La délibération a été votée à l'unanimité le 19 juillet en Conseil Communautaire. Le projet « Marathon du Golfe 2018 » - que porte la Communauté de communes et qui viendra célébrer les 5 ans de la collectivité les 23, 24 et 25 mars 2018 - représente un challenge à tous les niveaux. Soutenu par Azur Sport Organisation, prestataire spécialisé dans l'évènementiel sportif, l'évènement sera organisé en partenariat avec l'Intercommunalité et ouvert à tout le monde: familles, salariés, sportifs de haut niveau etc. Près de 15 000 à 20 000 visiteurs sont attendus sur un tel évènement, pour 4 M€ de retombées économiques. L'idée est de proposer une course festive, de promouvoir le territoire et le terroir hors-saison, au printemps.

Une première dans la région puisque sur 75 marathons organisés chaque année, sur la métropole et les DOM-TOM confondus, seulement 4 le sont en région PACA.



ET APRÈS ?

Le parcours sera validé durant le premier semestre 2017 et les inscriptions seront ouvertes dès le 25 mars.

LA CROIX-VALMER

L'Observatoire marin s'invite à l'école

Frédéric Thiébaud, de l'Observatoire Marin de la Communauté des Communes, a animé sa 3^e session sur la vie sous-marine de la Méditerranée. Ces activités sont proposées sur les temps des NAPa et sont juste essentielles, quand on vit au bord de la Méditerranée!

Un diaporama interactif

Les petits écoliers seront bientôt incolables. Ils pourront, entre autres, apprendre à leurs parents que la position n'est pas une algue, mais une plante! Et pour rendre ces sessions plus sympathiques et cultiver le plaisir d'apprendre, l'Observatoire Marin a investi dans des boîtiers interactifs pour voter tout au long du questionnaire-diaporama sur la faune



Un questionnaire interactif avec boîtiers interactifs (Photo: S. M.)

et la flore sous-marine de la Grande Bleue, avec un classement à la fin. Les enfants ont également appris lors de cette session comment ap-

plaudir (silencieusement) dans la langue des signes... On apprend plein de choses - se sont enthousiasmés les enfants. Et tous ont été blâmes par la maîtresse dont l'étoile de mer mange un oursin... en sortant son estomac de sa bouche, pour le montrer dans l'oursin! SA, M.

Var-Matin, 30 mai 2016



Dépliant sur la randonnée palmée



Le marathon du Médoc : un exemple à suivre pour le marathon international 2018

La Société Publique Locale « Golfe de Saint-Tropez Tourisme », partenaire indissociable de la Communauté de communes dans le secteur du Développement Économique, permet de **promouvoir à l'année l'attractivité de l'espace communautaire via son offre d'hébergement, de restauration, de loisirs et de culture sur le site resa.golfe.com.**

Le volet culturel a également été mis à l'honneur en 2016 avec les Rencontres annuelles « Histoire et Patrimoine des Maures », organisées le samedi 30 janvier à la Garde-Freinet. Initiées par la collectivité, **ces rencontres ont de nouveau proposé et fait la promotion, auprès du grand public, de quelques-uns des trésors patrimoniaux des 12 communes.**

L'aire de dépiquage du quartier des Moulins à la Garde-Freinet et l'église paroissiale, la configuration du Massif des Maures, ses arbres et ses forêts etc. étaient ainsi au programme.

Le « **tourisme vert** » poursuit, lui aussi, sur sa dynamique puisqu'après une première phase de réflexion en 2015, une démarche de connexion des sentiers entre les communes a été validée en 2016.

ET APRÈS ?

La démarche de connexion des sentiers communaux fera l'objet d'un schéma directeur en 2017. En parallèle, la SPL « Golfe de Saint-Tropez Tourisme » projette de réaliser un guide dématérialisé des sentiers de randonnées.

■ Une production et une consommation responsables qui séduisent



Sélectionnée fin 2015 pour faire partie des collectivités qui relancent le tri et le recyclage au niveau national, **la Communauté de communes fait partie des privilégiés bénéficiant des consignes de tri élargies à tous les emballages, dont les films plastiques, pots et barquettes.**

En parallèle, la simplification du geste de tri de l'habitant (3 couleurs, 3 bacs dont le « jaune » dans lequel on peut déposer en vrac tous les emballages) a un impact très positif sur les performances de collecte. En 2016, 10 200 tonnes ont été collectées, ce qui représente une progression de + 33,6 % sur les emballages et + 9,3 % sur le verre par rapport à 2014.

ET APRES ?

En 2017, l'Intercommunalité va poursuivre l'augmentation de ses tonnages collectés d'emballages (dont le verre) et papiers. Elle va ainsi accroître le taux de recyclage et baisser la production d'ordures ménagères résiduelles.

Le premier sac de pré-collecte réalisé et distribué dès la mi-novembre 2016 va permettre de faciliter encore davantage le geste des usagers pour stocker et transporter les emballages jusqu'au conteneur le plus proche. Son aspect très esthétique – image du territoire et consignes de tri – va contribuer à élargir encore plus l'adhésion de la population à une meilleure gestion des déchets.

En 2017, 2018 et dans les années à venir, les quantités de tri collectées vont poursuivre leur progression. L'objectif étant de dépasser significativement les +8 % pour les emballages et + 4 % pour le verre.



Distribution de sacs de pré-collecte le 22/12/2016 au Géant Casino de La Foux (Gassin)

■ Un haut-débit et des services d'information générale qui montent en puissance

Dans le cadre des objectifs fixés par l'Europe, l'État a lancé le Plan France Très Haut Débit qui consiste au déploiement du très haut débit pour tous d'ici 2030.

La Communauté de communes a pris la compétence « aménagement numérique du territoire » le 2 novembre 2016 suite à une délibération du Conseil communautaire. Le déploiement de la fibre sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez sera à la charge des collectivités locales et palliera l'absence d'offres privées sur le territoire.

Le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Var, adopté par le Conseil départemental le 18 décembre 2014, fixe les ambitions du département en matière d'aménagement numérique pour les 15 prochaines années. Il est programmé en plusieurs phases de développement.

En 2016, ce sont les zones les plus défavorisées en termes de technologies alternatives qui ont été mises en avant ainsi que le déploiement du réseau fibre optique dans sa globalité.

ET APRES ?

Une phase de stabilisation est programmée pour la période courant de 2020 à 2025 suivie d'une phase de généralisation à compter de 2025 afin d'atteindre 100% du territoire.

L'Intercommunalité centralise progressivement l'ensemble des informations pouvant être repérées spatialement sur le territoire communautaire. Grâce à ce service public, les mairies peuvent se connecter à distance à un serveur afin d'interroger les données disponibles sur un logiciel d'accès simplifié (ex : la base de données permettant l'application du droit du sol et concernant l'ensemble des services urbanisme telle que l'instruction du permis de construire. Ou encore un module général de saisie d'adressage destiné à l'ensemble des services communaux etc.).

ET APRÈS ?

L'outil cartographique de gestion des données géographiques permettra à la Communauté de communes, d'ici quelques années, d'avoir à disposition une base où seront visualisées et croisées toutes les données de l'ensemble des 12 communes.

En 2017, le module de saisie d'adressage pour la commune de La Garde-Freinet va être démarré.

Divers projets tels la mise en place du module OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) destiné aux communes, une réflexion sur la mise en place d'une base de données collaborative accessible par l'ensemble des services, la mise en place de cartes thématiques – mode d'occupation des sols, cours d'eau, environnement...), la réalisation d'une carte « publique » à disposition des administrés ou encore l'acquisition d'un système de relevé GPS avec précision centimétrique sont également prévus.

La promotion du vivre ensemble

Le risque inondation est prégnant sur le territoire. Afin de réduire ce risque et que tout un chacun puisse se protéger et aider également son prochain, un guide de mesures de réduction de la vulnérabilité a été rédigé par la Communauté de communes. Destiné aux professionnels et aux habitants, il précise les mesures que peuvent prendre les privés, à travers 36 fiches, pour se protéger du risque inondation par le biais de mesures structurelles (travaux relatifs au bâtiment, mise en place de batardeaux par exemple) ou de mesures organisationnelles (actions préventives via l'écriture des « bons réflexes »).

Une plaquette relative à la réalisation des travaux d'entretien et de restauration des fleuves côtiers a également été éditée et adressée à l'ensemble des propriétaires riverains des cours d'eau sur lesquels la Communauté de communes intervient.

Dans le cadre de la signature de la charte Pelagos par les communes du Rayol-Canadel-sur-Mer et de Ramatuelle, l'Intercommunalité a été désignée pour accompagner ces deux communes. Cet accompagnement vise à mettre en œuvre une politique locale qui puisse répondre aux engagements de la charte. L'animation de stands et diaporamas, l'information du public mais aussi l'assistance lors d'échouages de cétacés (ainsi que le suivi d'activités potentiellement « impactantes » pour ces espèces) sont au programme.



Guide de mesures de réduction de la vulnérabilité



Forum de l'Emploi
organisé en mars 2016 à
Cogolin par la Mission Locale

La tranche des 16-25 ans est particulièrement épaulée par la Communauté de communes puisque cette dernière soutient l'association « Mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures ».

En 2016, une somme de 190 400 euros a ainsi été versée à la Mission locale (identique à 2015), dont l'objectif est, rappelons-le, de soutenir les jeunes de 16 à 25 ans et de répondre à leurs éventuelles difficultés d'insertion sociale et/ou de formation professionnelle. Ces derniers mois, près de 1 600 jeunes ont été accueillis à la Mission Locale, sur le site de Cogolin et au sein des antennes de Cavalaire, Sainte-Maxime et Le-Plan-De-La-Tour.

La collectivité finance pour la quatrième année consécutive la part « famille » du transport scolaire de l'ensemble des collégiens et lycéens habitant le Golfe de Saint-Tropez, soit 120 € par élève. 1 543 lycéens et 1 732 collégiens ont bénéficié d'un accès gratuit au transport scolaire, soit un total de 3 275 cartes de transport délivrées grâce à la Communauté de communes.

Ce dispositif permet aux enfants de profiter du Pass' Jeune du réseau Varlib toute l'année incluant les déplacements sur toutes les lignes du département en période scolaire ainsi que les week-ends et les vacances : 393 000 euros sont investis par la collectivité sur cette action au bénéfice de la population des 12 communes.

Afin de soutenir et valoriser le tissu économique local, l'Intercommunalité accompagne la commune de Cogolin dans sa reconquête de friches agricoles. Une parcelle, à l'abandon depuis des années et couverte par une forêt dense, est remise en état pour être de nouveau destinée à l'agriculture.

Plus de 1000 tonnes de plaquettes forestières ont donc été broyées sur place et éjectées directement dans des semis remorques. Ces plaquettes ont ensuite été vendues à la centrale Biomasse INOVA à Brignoles.

ET APRÈS ?

Les souches arrachées seront valorisées durant le premier trimestre 2017. La parcelle sera confiée à un agriculteur via un bail agricole. Des vignes y seront plantées en 2018.

La cohésion sociale est elle aussi au cœur du sujet puisque la Communauté de communes bénéficie de la mise à disposition, par la commune de Cogolin, d'un terrain pour l'accueil saisonnier de gens du voyage. Elle mobilise ainsi tous les moyens dont elle dispose pour répondre aux besoins des populations voyageuses, en respectant leur rythme et leur culture.

La gestion est confiée à un prestataire spécialisé qui assure le contact direct avec les voyageurs. L'Intercommunalité collabore étroitement avec la Coordination départementale « Gens du Voyage » mise en place par la Préfecture pour l'organisation de la saison.

L'arrivée des groupes de voyageurs est suivie au plus près pour adapter au mieux des solutions aux situations rencontrées.



Aire de Grand Passage située sur la commune de Cogolin

Un développement de territoire réfléchi et concerté

Le développement du territoire et plus particulièrement le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) permet de dessiner le Golfe de Saint-Tropez à l'horizon 2030.

Il en définit les grands enjeux tout en pointant du doigt les atouts et efforts à poursuivre afin de projeter un territoire plus harmonieux, souhaité et partagé par tous.

Tous les secteurs sont concernés : l'activité économique, les déplacements, la démographie et l'habitat tout autant que l'environnement et les ressources. L'ensemble des acteurs de ces secteurs-clés a d'ailleurs joué un rôle primordial pour l'élaboration du diagnostic en 2016.

Pour aborder collectivement les grandes questions et les enjeux majeurs que le SCOT devra aborder à l'occasion du processus de révision en cours, deux « randos SCOT » ont été organisées en mai et novembre 2016. Ces randonnées sont des éléments de concertation nouveaux au sein du territoire. Elles réunissent les élus, les personnes publiques associées et les associations (pas la population, donc, mais les personnes qui la représentent).

À partir de sujets prédéfinis, sur plusieurs sites les illustrant, des temps de découverte et d'échanges préparent ainsi les ateliers thématiques ou transversaux qui sont organisés dans les prochaines phases de la révision du document. Ils permettent de rendre compte des attentes et besoins des acteurs en amenant à la réflexion.



Rando SCOT sur la thématique « littoral » (12 mai 2016)

Deux Rando SCOT en 2016 :

Le 12 mai 2016, c'est le littoral que les « randonneurs » ont foulé. Les sites visités ont été : l'interface Port Grimaud / camping des plages, le site du Yotel à Cogolin et l'interface entre les Marines de Cogolin / Gassin / DCNS. La définition des enjeux transversaux étaient : les risques liés à l'eau et les paysages (espaces de respiration, grand paysage agricole, qualité de la façade maritime etc.)

Le vendredi 18 novembre 2016, ce sont cette fois-ci les paysages d'entrée de ville ou encore la zone de camp Ferrat sur les bords de la RD74 qui ont été mis en valeur.

ET APRÈS ?

Les deux autres « randos » SCOT seront organisées courant 2017 avec pour thématiques, en mai, les enjeux agro-sylvo-pastoral et, en juin, les enjeux sur le plan d'eau à la mesure de sa fréquentation, de l'impact réciproque entre terre et mer, etc.

Dans un souci de prise en compte des paysages dans la planification territoriale, la collectivité a contracté avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (ENSP) en vue de réaliser un Atelier Pédagogique Régional (APR). Cette étude - confiée à des étudiants de 4^e année - est centrée sur des problématiques convenues avec les autorités du territoire concerné. L'APR prévoit une « Conférence Paysage » dans chaque commune : une mise en commun sera proposée en conclusion de la démarche, prévue au printemps 2017.

Au terme du diagnostic du SCOT, c'est le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui sera ensuite élaboré lors du premier semestre 2017. Pour un arrêt du Schéma, suivi d'une enquête publique et de l'approbation du document dès la fin de l'année.

Avec le transfert des zones d'activités économique (ZAE) de Cogolin et La Mole au 1^{er} janvier 2017 (article 64, loi NOTRe), la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE relèvent désormais de la compétence communautaire. Un diagnostic technique et financier réalisé en 2016 par la Communauté de Communes, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, a permis de définir quelles ZAE seraient concernées par le transfert, à savoir des zones conçues d'initiative publique.

Ce transfert représente un véritable challenge à relever pour les élus de la Communauté de Communes : un nouveau service de taille, par là même, pour les professionnels des ZAE.



Travaux de restauration des cours d'eau et de leurs berges

Par délibération du 19 juillet 2016, la Communauté de communes est désormais identifiée comme chef de file des actions de gestion des risques liés à l'eau.

Cette identification découle de la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) anticipée au 1er janvier 2017.

L'ensemble des élus communautaires a ainsi décidé de confier à la collectivité la plus compétente – plutôt qu'aux communes, au Département ou à la Région - la réalisation « exclusive » des travaux nécessaires à l'entretien ainsi qu'à la restauration des cours d'eau et ouvrages de protection contre les crues.

La gestion des risques sanitaires est, elle aussi, confiée à l'Intercommunalité au titre de l'intérêt communautaire. Une auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade et la prise en charge des échouages de mammifères marins lui incombent.

Des analyses bactériologiques sur l'ensemble des plages du territoire sont effectuées de juin à septembre. Ce système de gestion permet, dans un 2e temps, la recherche des sources de pollution et l'élimination, si possible, de celles-ci. Chaque année les communes qui le souhaitent peuvent faire éprouver leur système de gestion au travers d'un audit de certification « Démarche qualité eaux de baignade ».

En 2016 la commune de Saint-Tropez s'est soumise à un audit blanc avec succès.

Cette même année, la Communauté de communes a eu en charge la gestion de sept échouages de cétacés ou de tortues sur le littoral (dont un cachalot de neuf mètres échoué plage de Pampelonne). Formés et habilités à l'examen, aux prélèvements et au transport de ces espèces protégées, les agents communautaires participent aux études scientifiques des échouages.

Par leurs actions d'information et l'accompagnement des services communaux concernés, ils contribuent à limiter les risques sanitaires que représentent ces carcasses pour le public, certaines maladies étant transmissibles de l'animal à l'homme.

Analyse de la qualité des eaux de baignade



Prise en charge des échouages de cétacés

Enfin, l'ensemble des élus s'accorde en 2016 sur une gestion globale des risques liés aux incendies : suite à la poursuite de son développement, la politique d'interface « habitat-forêt » devient d'intérêt communautaire.

Rien que sur l'année 2016 et dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), la Communauté de communes a réalisé près de 300 hectares de travaux de débroussaillage afin de mettre en sécurité et en conformité le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) pour l'ensemble des 12 communes.

Ces chantiers, qui respectent d'ailleurs tous les diverses préconisations environnementales et offrent la possibilité d'un partenariat avec l'association ASL de la Suberaie Varoise pour la valorisation du bois issu de l'exploitation, permettent une synergie forte entre les divers partenaires. À savoir les forestiers, agriculteurs, éleveurs, propriétaires, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Quelques chiffres 2016 :

3,5 kilomètres de pistes créés,

161 kilomètres de travaux de réfection ou entretien de pistes,

25 hectares d'entretien d'interface

20,5 hectares de création d'interface



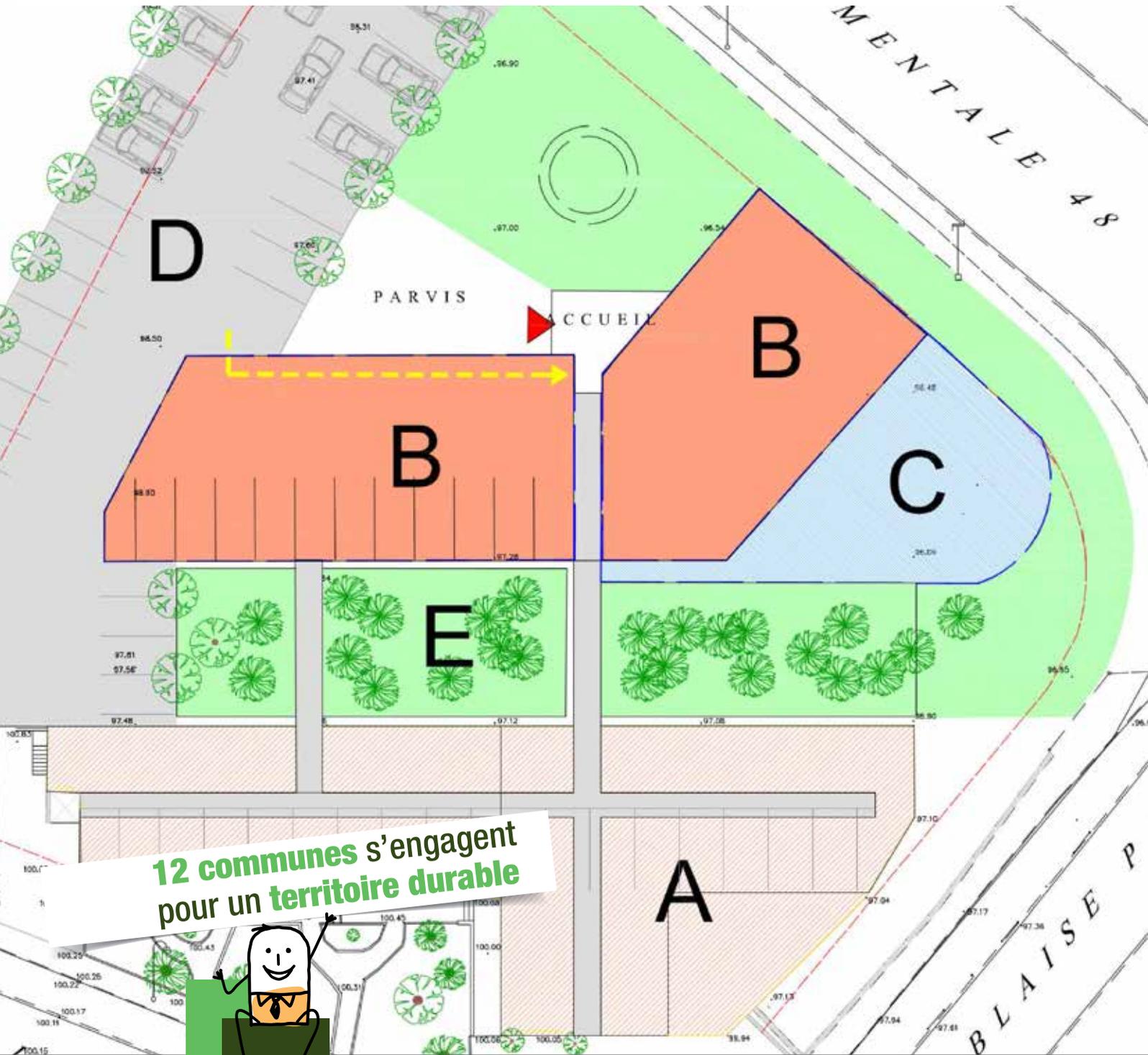
Travaux forestiers



Partenariat avec les éleveurs locaux

Légende

	Bâtiment existant		Extension bureaux		Extension locaux communs
--	-------------------	---	-------------------	--	--------------------------



**12 communes s'engagent
pour un territoire durable**



Projet de réhabilitation et d'extension du siège de la Communauté de communes

> pour offrir aux usagers un bâtiment intercommunal adapté aux services délivrés pour tout ce qui relève de l'accessibilité, de l'accueil du public, du respect de l'environnement et de la consommation d'énergie

UNE ACTIVITÉ INTERNE AU DIAPASON

Une « éco » administration en ordre de marche

Dans le cadre d'une démarche écologique et économique, la Communauté de Communes a lancé un marché de mise à disposition gratuite de trois véhicules publicitaires électriques en juillet 2013.

Le prestataire retenu a mis à disposition de l'Intercommunalité trois véhicules de marque Renault (un véhicule utilitaire de type Kangoo et deux Zoé 2 places) qui rayonnent prioritairement dans le périmètre du Golfe de Saint Tropez et jusqu'à une distance de 50 km hors périmètre.

Depuis leur mise en service, les véhicules ont circulé au quotidien. Malheureusement, les véhicules ont été repris au cours de l'été 2016 par le prestataire (procédure en cours) et la collectivité a été contrainte de louer dans l'urgence des véhicules (diesel), les loyers de véhicules électriques étant trop élevés et non prévus au budget.

ET APRÈS ?

La location de 5 véhicules de tourisme s'achève en juillet 2017, la Communauté de communes va très certainement lancer une procédure de renouvellement, en incluant une demande de véhicules électriques et véhicules (essence et/ou diesel).

Concernant l'hôtel communautaire, siège de la Communauté de communes, un gros chantier d'isolation a été effectué ces derniers mois

(changement des fenêtres et portes extérieures sur les deux niveaux, dotation en volets roulants sur issues de secours afin d'augmenter la mise en sécurité du bâtiment).

Une étude diagnostics (amiante, plomb, termites, insectes xylophages) a été lancée dernièrement.

Depuis plusieurs années, le personnel de la Communauté de Communes s'efforce de recycler le papier. Une partie est employée à l'impression de brouillons, une partie plus importante est collectée. De même les agents qui déjeunent sur place ont mis en place une collecte des produits recyclables (emballage, plastique, verre, stylos, piles).

Un marché à concurrence de produits et de matériel d'entretien des locaux et des déchetteries en deux lots a été notifié (l'un en mars et l'autre en mai 2016). Pour les produits utilisés au quotidien dans les locaux le choix a été de privilégier des produits écologiques (lavage des mains, lavage du linge, vitres) et biologiques (sanitaires).

Depuis mars 2016, l'entretien des espaces verts est effectué une fois par mois par des personnes reconnues travailleurs handicapés – « ESAT les Mimosas ». Une entreprise spécialisée procède aux traitements phytosanitaires et à la taille des palmiers qui agrémentent la façade du bâtiment.

ET APRÈS ?

Le contrat ESAT est renouvelé pour 2017 et étendu à l'entretien de plusieurs déchetteries.



Et puisque la responsabilité sociale de l'administration communautaire ne cesse de prendre du galon, en plus de la cafétéria et de son matériel de cuisine pour la pause déjeuner, un espace accueil du public et détente du personnel a été aménagé à côté de la machine à café et de la fontaine à eau. Le personnel peut s'y détendre à différents moments de la journée pour une pause-café ou tout simplement échanger.

Concernant plus spécifiquement les agents de la Communauté de communes, diverses formations ont été proposées à l'image des formations Hygiène et Sécurité 2016. Ces dernières, qui se chiffrent à une soixantaine rien que sur cette dernière année, permettent notamment de développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels ainsi que leur capacité à analyser les conditions de travail.

ET APRÈS ?

De nouvelles formations sont à venir en 2017, tous domaines confondus.

En septembre 2016, deux nouveaux assistants de prévention sont venus remplacer deux assistants de prévention démissionnaires. Il est donc également prévu, pour ces derniers, 5 jours de formations entre mars et avril.

Une gestion qui se veut exemplaire

Offrir aux habitants du Golfe de Saint-Tropez un bâtiment intercommunal exemplaire en termes de Développement Durable et adapté aux services délivrés pour tout ce qui relève de l'accessibilité, de l'accueil du public, du respect de l'environnement et de la consommation d'énergie est l'objectif pluriel du projet de réhabilitation et d'extension du siège de la Communauté de communes.



Le parking de l'hôtel communautaire à l'hiver 2016-2017. Celui de 2019 en sera bien éloigné...

L'hôtel communautaire, encore aujourd'hui appelé « Le Grand Sud », est installé dans un bâtiment qui accueillait jadis un hôtel. Il est, en 2016, tout-à-fait inadapté au fonctionnement d'un service public, aux nouvelles compétences qui vont devoir être exercées prochainement, tout autant qu'à l'accueil des administrés.

L'année 2016 a été l'occasion d'écrire les premières bases du projet qui se compose de deux volets. La réhabilitation du bâtiment existant et la construction d'un nouveau module. Près de 1 169 m² de surface doivent aujourd'hui faire l'objet d'une importante réhabilitation.

ET APRÈS ?

Soumis à des réformes légales importantes en matière de partage de compétences entre les différents échelons de collectivité locale, la Communauté de communes se voit confier, progressivement et à compter de 2017, de nouvelles missions de services public de grande importance (Développement Économique, Gestion de l'eau Potable et Assainissement pour les 12 communes du territoire).

Cette nouvelle organisation territoriale amène une restructuration des services et un déploiement de personnel d'environ 125 agents sur le seul site objet du projet.

1246 m² de surface nouvelle sont donc à construire avec un objectif environnement affirmé : « bâtiment à basse consommation d'énergie ».

La centralisation des informations et le partage à bon escient de ces dernières a un rôle de taille sur le territoire. En interne, il en est de même. C'est la raison pour laquelle la mise en place d'une Gestion Locale d'un Parc Informatique (GLPI), de la solution exchange ou encore le changement de certains logiciels sont en cours en 2016. Ou à venir dans les prochains mois.

ET APRÈS ?

La mise en place de la Gestion Libre du Parc Informatique (GLPI) - qui permet aux agents de déclarer les incidents, les besoins en consommables, en formation et visant une meilleure gestion des interventions de la collectivité en termes d'informatique - est prévue dès 2017.

La solution exchange (agendas et carnet d'adresses partagés, gestion globale des salles de réunion et de la réservation des véhicules, gestion améliorée des mails etc) va voir le jour. Un lien fibre pour une optimisation du débit au sein des locaux de l'Intercommunalité, l'augmentation du débit internet à Cavalaire-sur-Mer ou encore l'optimisation des dépenses de téléphonie, une réflexion sur l'arborescence des serveurs et un changement de logiciel Ressources Humaines/Finances sont également programmés.

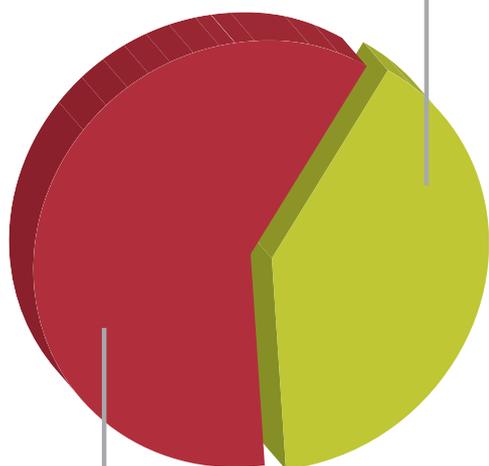
Des services tous concernés

Le budget communautaire 2016 est présenté comme un budget responsable pour maintenir l'investissement. Malgré la baisse sans précédent des dotations de l'État, la Communauté de communes continue, en effet, à investir afin d'assurer l'ensemble de ses missions et développer la qualité de la vie quotidienne des habitants.

Sur les 10 M€ de recettes fiscales prévues fin 2015, après ponction de l'État, l'Intercommunalité ne disposait plus que de 3,6 M€. Pour ne pas avoir recours à une trop grosse pression fiscale sur les ménages et les entreprises, la Communauté de communes est sans cesse plus économe en maintenant par exemple ses charges de personnel au plus bas (17% des frais de fonctionnement contre une moyenne nationale de 52% dans la même strate).

Elle optimise également ses services publics, en révisant d'une manière intelligente sa grille tarifaire et en privilégiant les solutions de mutualisation. Grâce à la bonne santé des syndicats qu'elle a absorbés lors de sa création en 2013, la Communauté de communes bénéficie d'une marge de manœuvre confortable avec un encours de la dette, au 1er janvier 2016, chiffrée à seulement 2,26 M€ : l'épargne n'est donc pas amputée par les emprunts.

Recettes fiscales de la Communauté de communes en 2016

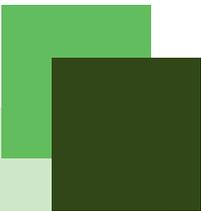


- ✓ **DÉCHETS** : la Com Com collecte plus et mieux, étend ses consignes de tri au « tout plastique ». Elle s'apprête – grâce à son adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Déchets de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) - à valoriser l'intégralité de ses déchets !
- ✓ **FORÊT** : la Com Com entretient plus de 560 hectares forestiers en zones d'appui et plus de 126 km de piste de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI). Pas question de revivre le drame de l'été 2003 !
- ✓ **COURS D'EAU** : la Com Com répare en continu les conséquences désastreuses des inondations de 2011, 2012 et 2014. Elle prévoit les futures crues et restaure la végétation des fleuves et rivières. Sa priorité ? Vous protéger, vous et vos biens !
- ✓ **LITTORAL** : la Com Com protège l'herbier de Posidonie, véritable poumon vert de la Méditerranée. Elle veille à une qualité irréprochable des eaux de baignade en multipliant par deux les contrôles officiellement demandés. Elle sensibilise tous les publics, été comme hiver, aux bons gestes pour prendre soin de la planète !
- ✓ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** : la Com Com assure la promotion touristique de l'ensemble du territoire en préservant l'identité de chacune des douze communes. Elle participe, avec ces dernières, à la reconquête de friches agricoles pour offrir aux agriculteurs locaux une exploitation pérenne. Et une culture 100% bio !



60% des recettes sont absorbées par l'État...

- Contribution au Fonds national de Péréquation Communale et Intercommunale (FPIC) : 5 089 243 €
- Contribution au redressement des comptes publics : 1 364 000 €



ET APRÈS ?

À compter du 1er janvier 2017, l'Intercommunalité va passer sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), ce qui va engendrer un nouveau panier de ressources fiscales.

Ce « panier » est composé, entre autre, de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Il sera ensuite reversé - sous forme d'attribution de compensation - aux 12 communes membres, diminué des charges relatives aux différents transferts.

La Communauté de communes pourra ainsi financer l'ensemble de ses nouvelles compétences.

Le SCOT : VOUS avez un rôle à jouer

Vous habitez ce territoire,
Vous y travaillez,
Vos enfants y grandissent,
Vous y faites du sport,
Vous y avez des loisirs,
Vous y avez des activités culturelles...

Comment vous exprimer ?

Tout au long de la démarche, nous mettons différents outils de communication à votre disposition :

- > Un interlocuteur unique (par courrier ou email)
- > Des registres de concertation en mairie et au siège de la Communauté de communes

Concertation du SCOT

> pour permettre des rencontres et des échanges entre les habitants du territoire et/ou les élus

GOUVERNANCE ET DIALOGUE RENFORCÉ

Une démarche transversale et participative

Le Schéma de Mutualisation dont s'est dotée la Communauté de communes en 2015 a porté ses fruits en 2016, notamment dans les domaines de la mise à disposition des services, des biens et du groupement de commandes. Avec pour objectif la rationalisation des services entre la Communauté de communes et les communes, ce schéma constitue un projet partagé d'administration reposant sur une maîtrise collective de la masse salariale. Véritable outil au service de la gestion des collectivités locales, il se décline tout au long du mandat, peut faire l'objet de modifications et s'adapter à la modification des besoins.

Chaque partenariat est acté sous forme de convention liant les collectivités signataires et formalisant les conditions financières entre chaque partie. Les durées de conventionnement sont modulables.

Les principales mutualisations en place aujourd'hui sont les mises à disposition de services sur les thématiques suivantes : gestion des espaces littoraux (balisage des plans d'eau, pose de panneaux d'information ...), des espaces forestiers, valorisation des espaces agricoles, réalisation de cartographies numériques, travaux de services techniques, communication. Les groupements de commande et certaines mises à disposition de biens font également partie des missions : on peut citer, entre autres, celle du navire de la Communauté de communes pour la brigade nautique de la police municipale de Sainte-Maxime.

Dans une démarche volontariste, participative et dont le but est de réduire, tous domaines confondus, la facture et l'empreinte énergétique du territoire, la Communauté de communes a initié en 2016 les « actions sans regret ».

Via un groupe d'élus « référent Énergie » et forte de la motivation et de l'accompagnement de la Région PACA, la collectivité a ainsi sélectionné 6 actions pour leur côté démonstratif et mobilisateur. Toutes sont peu coûteuses et offrent un potentiel de mobilisation important.



La page dédiée aux actions de la Communauté de communes dans la gazette de la Croix Valmer (décembre 2016)

ET APRÈS ?

La mise en œuvre de ces actions commencera en 2017.

Ces actions concernent donc, d'abord, la production agricole locale, à travers un travail avec les cantines et la création d'un marché de producteurs.

Ces efforts viendront compléter ceux déjà opérés par l'Intercommunalité et son partenaire, la Société Publique Locale Golfe de Saint-Tropez Tourisme.

En effet, les nouveautés 2016 des marchés organisés dans les communes du territoire et les 38 caves et domaines viticoles qui y sont présents sont chaque année mises en lumière dans le guide « Essentiel » et la revue « Mythique ».

Mais ces actions concernent aussi la valorisation énergétique, l'accompagnement des communes dans l'optimisation de leur éclairage public, la mise en place d'une journée sans voiture, le déploiement des actions de l'Agence des Politiques Énergétiques du Var (APEV) et la sensibilisation à l'Éco-construction.

Des échanges facilités

En 2016, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale a permis de nombreuses rencontres, de nombreux échanges entre les habitants du territoire et/ou les élus.

Suite à l'exposition itinérante qui s'est invitée tout l'été au sein des 12 communes du territoire pour présenter la démarche intercommunale qui prépare le territoire de 2030, le diagnostic du SCOT a donné lieu, fin septembre, à la première réunion publique sur le sujet.

Une centaine de personnes a répondu présent. Cette réunion illustre parfaitement la démarche incitative en termes d'échanges et de mise en commun intrinsèque au projet, avec la notion de respect mutuel pour fondement.

ET APRÈS ?

Pour l'année 2017, la prochaine exposition grand public est programmée durant l'été.

La deuxième réunion publique est, quant à elle, prévue au cours du printemps.

De plus en plus plébiscitées, les ambassadrices du tri profitent de leurs interventions auprès d'un public varié (assemblées générales, stands, dans les marchés forains, supermarchés, animations scolaires et périscolaires, porte-à-porte etc.) pour questionner les administrés ainsi que pour recueillir avis et questions en matière de gestion des déchets.

À travers leur mission principale qu'est l'information, la sensibilisation sur le tri et plus globalement sur la gestion des déchets (collectes, traitement, valorisation, ...), les ambassadrices aident à la compréhension et facilitent la pratique au quotidien des usagers, particuliers ou professionnels.

Elles sont les « antennes » de la Communauté de commune et, en venant à la rencontre des habitants, ont un contact tout-à-fait privilégié avec les copropriétaires, membres d'associations, habitants des différents quartiers, enfants de maternelle, primaires, collèges et lycées, public des médiathèques, campings, commerçants, restaurateurs ...

En 2016, les ambassadrices du tri ont sensibilisé et échangé avec plus de 6 500 personnes sur l'ensemble du territoire communautaire.



Animation auprès des centres de loisirs le 27 avril 2016 au Carré Gaumont (Sainte-Maxime)

Les enquêtes menées par agents de la Redevance Spéciale (RS) – chargés de recenser les professionnels susceptibles de faire appel à la collectivité pour financer la collecte et le traitement de leurs déchets ménagers et assimilés en fonction de leur production réelle – sont, là aussi, autant d'occasions de s'entretenir avec les travailleurs du territoire.

La distribution, dès le printemps 2016, des 5 000 nouveaux flyers d'information sur la Redevance Spéciale, a permis à la Communauté de communes d'échanger avec près de 500 professionnels.



Dépliant d'information sur la Redevance Spéciale



ET APRÈS ?

Pour 2017, les agents de la RS finaliseront leurs enquêtes et effectueront le suivi des professionnels déjà enquêtés. Ils iront de nouveau à la rencontre des établissements qui n'ont pas souhaité dépendre du régime de la RS afin de leur proposer un soutien et des échanges – voire des interventions – avec les ambassadrices du tri. Un interlocuteur privilégié au sein des services communaux sera désigné afin de favoriser le dialogue entre les « pros » nouvellement arrivés sur le territoire et l'Intercommunalité.

Une réflexion continue sur les besoins en nouveaux outils

L'année 2016 a été charnière pour la Communauté de communes qui a proposé plusieurs nouveaux outils destinés aux administrés du territoire. En plus de ceux déjà évoqués au gré des chapitres précédents et notamment dans celui consacré à « Une stratégie innovante et solidaire au service de l'attractivité » (chapitre 2, 3^e point), on peut citer l'avancée significative de la collectivité en termes de communication globale.

Le premier numéro mensuel de « **Communauté de communes info** », la lettre d'information exclusivement dédiée à l'actualité de la Communauté de communes et envoyée à tous les abonnés sur simple inscription sur le site internet www.cc-golfedesainttropez.fr est ainsi sorti en mars 2016.

Page Facebook de la Communauté de communes lancée en novembre 2016



Le **site internet**, justement, a lui aussi gagné en visibilité avec un nombre accru d'actualités publiées à fréquence régulière. La **page Facebook** de la Communauté de communes a elle aussi vu le jour fin novembre 2016 et connaît un certain succès populaire.



Une première **exposition grand public co-organisée avec l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne** et relative au risque incendie sur le territoire (« Pour la forêt mon cœur sans flamme ») a été proposée au printemps 2016 dans l'enceinte du Carré Sainte-Maxime durant deux semaines : les enfants des centres aérés de la Mole et Cavalaire-sur-Mer ont pu, grâce à des bus affrétés par l'Intercommunalité, bénéficier du transport de leur commune jusqu'au lieu d'exposition gracieusement.

Inauguration de l'exposition « Pour la Forêt mon cœur sans flamme »

ET APRÈS ?

Dès 2017, le site internet va proposer une nouvelle page d'accueil plus fonctionnelle avec accès direct à différents services (téléchargements, demandes d'information, formulaires, agenda, etc.) que propose la Communauté de communes. Un nouveau logiciel permettra notamment d'établir des factures par les services concernés et ainsi d'effectuer, rapidement, des suivis ou bilans exploitables par la collectivité.

Une revue annuelle d'une quinzaine de pages sur les actions phares de la collectivité est également à l'étude.



Les élus communautaires ont été les premiers destinataires, début novembre 2016, du sac de pré-collecte

L'année passée a vu se multiplier les supports de communication dans la compétence phare qu'est la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

En plus des consignes de tri, flyers sur la fréquence des collectes, affichettes en tous genres, de ses divers outils de sensibilisation et de distribution d'objets (bacs de tri miniatures, crayons...), **une 1^{ère} lettre d'information « Tri' Comm » a été éditée durant le mois d'août, à près de 30 000 exemplaires.**

Ce premier numéro de 4 pages du journal du Pôle Déchets de la Communauté de communes a été distribué dans les boîtes aux lettres des administrés du territoire. Il permet d'informer sur toutes les nouveautés locales en matière de gestion des déchets. Un autocollant « STOP PUB » à l'effigie de la collectivité et à coller sur les boîtes aux lettres a également été fourni.



Autocollant «STOP PUB» et 1^{ère} lettre d'information « Tri' Comm »



Un nouveau sac de pré-collecte au look coloré et confectionné à 18 000 exemplaires permet également à l'Intercommunalité, depuis cet automne 2016, de poursuivre et intensifier ses actions en simplifiant le tri au quotidien. Tous les administrés vont recevoir ce dernier, gratuitement, jusqu'en 2017.

ET APRÈS ?

La réflexion de l'ensemble des services aboutit en 2016 sur les besoins sans cesse croissants en termes de communication. Parmi les outils qui devraient voir le jour dès 2017, on peut citer le guide sur les consignes de tri trilingue à destination des campings, hôtels, résidences (etc.), la pochette papier à pain pour les boulangeries, le sac de pré-collecte pour le verre, l'exposition photos itinérante « Océan de déchets », etc.

Une évaluation de l'amélioration soignée

Des réunions aux conseils en passant par les comités de pilotage et bureaux communautaires, ce sont près de 90 séances qui se sont tenues durant l'année 2016.

Une trentaine de commissions a ainsi permis de présenter l'avancement des opérations et travaux communautaires. De manière générale, l'approche sur l'amélioration des dossiers intercommunaux en cours est continue. Cette dernière année, on recense une dizaine de conseils communautaires, une quinzaine de bureaux communautaires et plus de trente réunions autour de sujets divers.

Fruits de cette évaluation en continu, les gros chantiers entrepris ces derniers mois et relatifs au Pôle Déchets Ménagers et Assimilés. En effet, l'installation de containers maritimes permet aujourd'hui de sécuriser le gisement de Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE).

Le développement de la filière « écomobilier » s'est poursuivi avec la montée en puissance de la prise en charge du dispositif. À savoir, en 2016, l'équipement de la déchèterie de Grimaud et de celle de La Croix Valmer (augmentation du tri de + 8% sur les emballages et de + 4 % sur le verre, diminution des OMR de - 5%).

Le tri des encombrants a été effectif pour 6 communes du territoire sur la plateforme de la commune de Pierrefeu-du-Var, permettant ainsi l'extraction de fractions valorisables.

La mise en œuvre du nouveau règlement intérieur des déchèteries au 1^{er} septembre 2016 permet, depuis, une homogénéisation tout autant qu'une harmonisation du fonctionnement de tous les sites.

La mise en sécurité des sites et la signalétique (entrées, installations intérieures pour guider l'utilisateur) a, elle aussi, été confortée en 2016.

ET APRÈS ?

Début 2017, la filière « écomobilier » va être étendue aux déchèteries de Ramatuelle et du Plan-de-La-Tour, et va encourager l'augmentation du recyclage de ce type de déchets.

Le tri des encombrants sera étendu aux 6 autres communes à partir du 1^{er} janvier 2017.

Quant à l'optimisation et à la modernisation des déchèteries, le dossier est en phase finale. L'année à venir va permettre la définition des projets et programmes de travaux pour chaque site ainsi que le lancement des dossiers.



Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Hôtel communautaire - 2, rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN

Téléphone : 04 94 55 70 30 - Fax : 04 94 54 56 39

Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr

■ ■ ■ www.cc-golfedesainttropez.fr



**Rejoignez-nous
sur Facebook**

